

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du lundi 28 janvier 2013 à 19 h 00 à Joigny
NOTE DE SYNTHÈSE

I – INTERCOMMUNALITE

1.1. Désignation des délégués pour les nouvelles communes intégrant la Communauté de Communes du Joviniens au 1er janvier 2013

communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CUDOT	M. Gérard VERGNAUD M. René BOUSSIN M. Joël VALTAT	Doit délibérer
PRECY SUR VRIN	M. Lionel BOUTIN M. Gilles BONNIN Mme Isabelle NEVEU	M. Pascal PAVE M. Bruno DIGNAT Mme Sandrine TECZA
SAINT MARTIN D'ORDON	M. Jean-Claude VERGNAUD M. Hubert VIGE Mme Catherine PICHON	Doit délibérer
SAINT ROMAIN LE PREUX	M. Jean-Claude DIDOUT Mme Viviane MUTTI M. Albert PAIS	M. Pierre MATHEY M. Lucien TRANCHET M. Claude FRANCHIS
SEPEAUX	M. Bernard REBESCHE Mme Régine PONCHON M. Lucien CARRON	M. Philippe PETIT M. Jean-François GALICHET M. Denis BAILLIET
VERLIN	Doit délibérer	

1.2. Désignation des membres au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes du Joviniens à compter du 1^{er} janvier 2013

commissions	Membres actuels	Nouveaux membres à compter du 1 ^{er} janvier 2013
Finances et transferts de charges	M. Christian ROTILIO (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) M. Michel KOZEL (Béon) M. Pascal BUREAU (Brion) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Yves ROY (Cézy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Bernard MORAIN (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Thierry LEAU (Joigny) M. Bernard GUINOT (La Celle) M. Laurent CHAT (Looze) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy/Tholon) M. Jean-Pierre BAUSSART (St-Aubin) M. Jean-François RAVSELJ (Villechien)	M. Gérard VERGNAUD (Cudot) M. Lionel BOUTIN (Précy) M. Jean-Claude VERGNAUD (St-Martin) M. Jean-Claude DIDOUT (St-Romain) M. Denis BAILLIET (Sépeaux) (Verlin)
Aménagement et Habitat	Mme Agnès BLANCARD (Présidente) M. Claude GRUET (Béon) Mme Christel LE ROUX (Brion) Mme Raymonde ALLOUIS (Bussy) M. Bernard QUINOT (Cézy) M. Christian MORESK (Champlay) M. Jacky PEDREZ (Chamvres) M. Yves GENTY (Joigny) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Ludwig GRAS (La Celle) M. Daniel HURE (Looze) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) Mme Christine CORBY (Villechien)	M. René BOUSSIN (Cudot) Mme Sandrine TECZA (Précy) M. Hubert VIGNE (St-Martin) Mme Viviane MUTTI (St-Romain) Mme Régine PONCHON (Sépeaux) (Verlin)
Développement Economique	M. Nicolas SORET (Président) M. Michel KOZEL (Béon) Mme Marie-Lyne MAHIET (Brion) M. Patrick LEMAISTRE (Bussy) M. Pascal JACQUEMARD (Cézy) M. Guy DUCHENNE (Champlay) M. Patrice CHASSERY (Chamvres) M. Bernard MORAIN (Joigny) M. Yves GENTY (Joigny) M. Thierry LEAU (Joigny) M. Pierre-François DECROIX (La Celle) M. Laurent CHAT (Looze) Mme Eliette ITALIANO (Paroy) Mme Valérie BRUSIN (St-Aubin) M. Michel THIAVILLE (Villechien)	M. Gérard VERGNAUD (Cudot) M. Gilles BONNIN (Précy) Mme Catherine PICHON (St-Martin) M. Jean-Claude DIDOUT (St-Romain) Mme LEMOINE (Sépeaux) (Verlin)
Voirie	M. Laurent CHAT (Président) M. Jean-Michel ROCHEFORT (Béon) M. Benoit COPPIN (Brion) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Lucien JEAN-BAPTISTE (Cézy) M. Jean-Pierre ROUSSEAU (Champlay) Mme Michèle NANGOT (Chamvres) M. Yves GENTY (Joigny) Mme Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny)	M. Joël VALTAT (Cudot) M. Joël PREVOST (Précy) M. Hubert VIGNE (St-Martin) M. Albert PAIS (St-Romain) M. Lucien CARRON (Sépeaux) (Verlin)

	M. Michel CLOUZEAU (La Celle) M. Daniel HURE (Looze) M. Jean-Claude GRELARDON (Paroy) M. Jean-Pierre BAUSSART (St-Aubin) Mme Agnès BLANCARD (Villecien)	
aménagement du territoire	Frédérique COLAS (Présidente) M. Claude GRUET (Béon) Mme Amélie LUGUES (Brion) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Rémi BICHEBOIS (Cézy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Lionel PERREAU (Chamvres) M. Bernard MORAIN (Joigny) Mme Manuelle MOINE (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) Mme Anaïs ESNAULT (La Celle) Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin) M. Jean-François RAVSELJ (Villecien)	M. Joël VALTAT (Cudot) M. Jean-Pierre MORIN (Précy) Mme Catherine PICHON (St-Martin) M. Albert PAIS (St-Romain) M. Philippe PETIT (Sépeaux) (Verlin)
déchèterie et environnement	M. Jean-Michel ROCHEFORT (Président) M. Michel KOZEL (Béon) M. Philippe MAUNY (Brion) Mme Catherine DECUYPER (Bussy) M. Jacques PETIT (Cézy) M. Christian ROTILIO (Champlay) M. Hervé DESCHAMPS (Chamvres) M. Maurice COLAS (Joigny) Mme Paule-Hélène BORDERIEUX (Joigny) Mme Frédérique COLAS (Joigny) M. Yannick VILLAIN (La Celle) Mme Gisèle DUMONT (Looze) M. Jean-Pierre VIGNOT (Paroy) M. Louis BOUCHERON (St-Aubin) Mme Agnès BLANCARD (Villecien)	M. René BOUSSIN (Cudot) Mme Isabelle NEVEU (Précy) M. Jean-Claude VERGNAUD (St-Martin) Mme Viviane MUTTI (St-Romain) M. MIGNON (Sépeaux) (Verlin)

1.3. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du Syndicat Intercommunal du Saltusien

- 2 membres titulaires par commune du SIVU du Saltusien
- 2 membres suppléants par commune du SIVU du Saltusien

1.4. transfert de voirie communautaire des communes de Précy-sur-Vrin, Saint-Martin d'Ordon, Saint-Romain le Preux et Sépeaux, à compter du 1^{er} janvier 2013

1.5. le SCOT (Schéma de cohérence Territoriale)

Etant donné qu'il n'est pas possible de créer un SCOT Centre Yonne, il est proposé aux membres du conseil communautaire de se rattacher au SCOT du Sénonais.

1.6. Les 10 ans de la Communauté de Communes du Jovinien

A l'occasion des 10 ans de la CCJ, il est proposé au conseil communautaire d'être une ville étape de la 17^{ème} Edition du Circuit Icaunais 2013. Il s'agit d'une course cycliste, composée de plusieurs étapes. Cette manifestation sportive traversera toutes les

communes membres de la CCJ (les 18 communes). Un moyen de promouvoir notre territoire.

La date retenue serait le dimanche 16 juin 2013 :

Le matin, un « contre la montre » individuel de 15 à 20 kms avec départ et arrivée à Joigny

L'après-midi, une course de 100 kms environ avec départ et arrivée à Joigny, pour un coût de 8 000 €.

II – ENVIRONNEMENT

2.1. lancement du marché pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le contrat actuel expirant au 31 mars 2013, il faut relancer un nouveau marché.

2.2. charte pour le programme de prévention des déchets

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, phase 2, porté par la Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne, des actions sont mises en place pour atteindre les objectifs :

► Réduction des déchets pour la collectivité : - 106,6 tonnes d'ordures ménagères et assimilés.

Pour ce faire, 9 axes :

- Axe 1 : Promouvoir le compostage et le jardinage naturel
- Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 3 : Promouvoir l'utilisation de couches lavables
- Axe 4 : Promouvoir l'éco-consommation (utilisation de gobelets réutilisables au lieu de gobelets jetables, par exemple)
- Axe 5 : Stop-Pub et évitement d'imprimés publicitaires
- Axe 6 : Réduction des déchets papier des administrations
- Axe 7 : réduction des déchets occasionnels
- Axe 8 : actions transversales et sensibilisation à la prévention des déchets
- Axe 9 : travailler à la réduction des déchets des entreprises

Cette charte a pour objectif de mieux définir les tâches du Syndicat Mixte et de la collectivité ans le cadre dudit programme.

Il est proposé au conseil communautaire la charte ci-jointe.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. zone d'activités de Béon : Convention particulière de financement n°3

La Safer Bourgogne Franche-Comté a récemment acquis des terres agricoles supplémentaires, en application de la convention-cadre conclue en 2010. Il nous est proposé de financer ces acquisitions afin qu'elles soient placées en réserve pour le compte de la CCJ.

Le montant global pour la mise en réserve de ces parcelles d'élève à 176 664 €.

3.2. Zone d'activités de Béon : Protocole transactionnel avec l'un des propriétaires exploitants

Il est proposé de soumettre un projet de transaction à l'un des propriétaires concernés par la zone d'activités, qui a par ailleurs introduit une demande d'annulation du PLU. La transaction, qui associerait 4 parties (CCJ, commune de Béon, Safer, propriétaire), aurait pour objet de s'accorder sur les échanges de parcelles, et renoncer mutuellement à l'ensemble des demandes adressées au tribunal administratif (ce qui concerne la commune de Béon uniquement).

IV – RESSOURCES HUMAINES

4.1. Adhésion au service mission temporaire du Centre de Gestion de l'Yonne

En cas d'absence du personnel titulaire momentanément indisponible de la Communauté de Communes du Jovinien, il est nécessaire d'avoir recours à un agent pour assurer les tâches administratives au sein de la collectivité, missions obligatoires fixées par la Loi.

Le Centre de Gestion de l'Yonne, service missions temporaires, est composé d'une équipe d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés dans les filières administratives, technique, animation, médico-sociale et sportive.

Pour bénéficier de ce service, la Communauté de Communes du Jovinien doit adhérer audit service, signer une convention dès lors que cela sera nécessaire.

4.2. participation de la Communauté de Communes du Jovinien au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs publics de participer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, dans le cadre de contrats labellisés ou par l'intermédiaire d'une convention de participation.

Il est proposé au conseil communautaire de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (rien au titre de la prévoyance) et d'opter pour le système de labellisation à hauteur de :

*Catégorie C = 200 €/an/agent

*Catégorie B = 180 €/an/agent

*Catégorie A = 170 €/an/agent

°majoration pour un enfant à charge = 20 €/an

°majoration pour deux enfants à charge = 30 €/an

°majoration pour trois enfants et plus à charge = 40€/an

La participation de la CCJ sera versée mensuellement aux agents stagiaires, titulaires et contractuels de plus de six mois sur présentation d'un justificatif attestant la souscription d'un contrat labellisé.

V – VOIRIE

5.1. fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement de voirie 2012 pour les communes de Brion, Cézy et Villecien

Chaque année, la Communauté de Communes du Jovinien établit un programme de travaux d'investissement voirie, en accord avec les communes membres, qu'elle finance.

Etant donné que les communes de Brion, Cézy et Villecien ont dépassé leur enveloppe de travaux impartie, un fonds de concours est sollicité pour qu'elles remboursent la CCJ.

Une convention sera signée entre les 3 communes et la CCJ.
Projet de convention ci-joint.

VI - QUESTIONS DIVERSES

VII - COMMUNICATIONS